

CONSTITUTION D'UNE RESERVE DE RECRUTEMENT AU GRADE D'ATTACHÉ SPÉCIFIQUE – INGÉNIEUR PROJET SUPRACOMMUNAL POUR LE SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL

CONDITIONS GENERALES D'ACCES :

- être belge, sauf en ce qui concerne les emplois qui ne comportent pas l'exercice de la puissance publique et la responsabilité de la sauvegarde des intérêts généraux de la Province ;
- être de conduite irréprochable ;
- jouir de ses droits civils et politiques.

CONDITIONS PARTICULIERES D'ACCES :

- Être titulaire d'un des masters suivants :
 - Master en bio-ingénieur (sciences et technologie de l'environnement, sciences agronomiques, gestion des forêts et espaces naturels).
 - Master en ingénieur civil (architecte, des constructions, électricien, électromécanicien ou générale, électromécanicien ou aéronautique, mécanicien, informatique, informatique et gestion, mines et géologues, polytechnicien, physicien).
 - Master en ingénieur industriel/sciences industrielles (aérotechnique, agronomie et gestion du territoire, mécanique, électromécanique, automatisation, électricité, électrotechnique, électronique, informatique, génie physique et nucléaire, construction, géomètre, industrie).
 - Master en ingénieur civil polytechnique (école royale militaire).

Les anciennes appellations des diplômes repris seront également acceptées.

Pour votre information, l'épreuve écrite se déroulera le **13 décembre 2018**.

Les postulants pourront prendre connaissance, en annexe, du descriptif de fonction.

COMPETENCES REQUISES :

Voir le descriptif de fonction ci-annexé.

CONTENU DE L'EXAMEN :

- Une épreuve écrite (minimum requis 60%) composée d'un questionnaire portant sur :
 - l'évaluation des connaissances théoriques diverses en lien avec les travaux de voiries, les procédures de marchés publics de travaux, le décret de 2014 sur la voirie communale, etc. ;
 - l'évaluation des capacités à élaborer un projet de travaux dont le métré des quantités et l'estimation du coût ;
 - les mises en situation par rapport aux missions et activités assumées par l'ingénieur projet supracommunal.
- Une épreuve orale éliminatoire (minimum requis de 60%) où le candidat sera amené à développer quelques points de son examen écrit mais également questionné sur ses motivations, ses capacités techniques, l'adéquation de son profil avec le descriptif de fonction.

AUTRES :

- La réserve de recrutement est valable 5 ans ;
- Un Attaché spécifique est rémunéré dans l'échelle barémique A1Sp ;
- Estimation de la rémunération brute mensuelle indexée (index janvier 2014) pour un temps plein :
 - Avec 0 année d'ancienneté :** 3.072,47 €
 - Avec 6 années d'ancienneté :** 3.491,45 €
- Octroi de chèques-repas d'une valeur de 7 euros par jour presté (1,09 euros quote-part travailleur et 5,91 euros quote-part employeur) ;
- Remboursement des frais de transports publics ;
- Octroi d'une assurance soin de santé après un an d'occupation.

Les candidatures doivent être adressées, par pli simple, à Monsieur Jean-Alexandre VERDONCK, Directeur du Service de Gestion des Ressources Humaines, Rue Lelièvre, 6 à 5000 NAMUR ou introduites, par mail, à l'adresse daccota@province.namur.be pour le **2 décembre 2018 au plus tard.**

Elles seront accompagnées, SOUS PEINE D'IRRECEVABILITE, d'une lettre de motivation, d'un curriculum vitae détaillé et d'une copie du diplôme requis ou d'une attestation d'inscription en dernière année.



Administration des Services Techniques et de l'Environnement

IDENTIFICATION DE LA FONCTION

Intitulé de la fonction

Ingénieur projet supracommunal

Grade

Attaché spécifique

Echelle barémique

A1Sp

Statut

CDI

Régime de travail

Temps plein

Service

Service Technique Provincial

Localisation

Service extérieur, bureau situé à Namur (Salzennes), Ciney et/ou Gedinne

PRESENTATION DU SERVICE

<p><i>Mission principale du service</i></p>	<p><u>Service Technique Provincial :</u></p> <p>Le Service Technique Provincial a pour mission de proposer aux communes une aide technique adéquate et de qualité afin d'améliorer durablement l'environnement et le cadre de vie en Province de Namur. Il est constitué de 5 cellules opérationnelles : Cartographie, Cours d'eau, Environnement, Topographie-Atlas et Voiries.</p> <p><u>Cellule Voiries :</u></p> <p>Les missions exercées par la cellule Voiries consistent principalement en un support aux administrations communales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les <u>conseils techniques</u> en matière d'<u>infrastructures</u> et en matière de <u>domaine public</u> <p>A la demande des communes, la cellule Voiries répond à des demandes diverses et variées qui concernent l'état et les besoins d'entretien ou de réfection d'infrastructures communales (voiries et accessoires de voiries, ouvrages d'art, etc.). La cellule accompagne également les communes dans la gestion de son patrimoine public en leur renseignant le statut et les limites des voiries, en fonction des documents d'archives dont dispose le service. Enfin le service intervient également à la demande des communes pour fournir des inventaires de l'état des voiries, des listings des travaux d'entretien à prévoir et des estimations des coûts pour ces entretiens.</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Elaboration de projets de travaux</u> et <u>suivi de l'exécution</u> <p>La cellule Voiries est en mesure de réaliser divers types de travaux sur les voiries pour le compte des communes : entretiens, travaux de modernisation et de réfection, et aménagements divers. L'ingénieur projet supracommunal établit les projets dans le respect des lois sur les marchés publics et assure la direction de l'exécution des chantiers.</p>
<p><i>Position de l'agent dans l'organigramme du service</i></p>	<p>Ingénieur – Directeur en Chef (N+2) Responsable de la cellule Voiries (N+1) Ingénieur projet supracommunal (N)</p>

LES MISSIONS :

<p><i>Mission principale, raison d'être ou finalité :</i></p>	<p>L'ingénieur projet supracommunal exerce un rôle de relai entre les administrations communales et le Service Technique Provincial, il en est en quelque sorte l'ambassadeur. Il ne traite pas nécessairement directement les demandes formulées par les communes mais s'assure de la transmission des informations dans les deux sens.</p> <p>Il exerce l'ensemble des missions de la cellule au service des communes qui lui sont attitrées (cf. « <i>Mission principale du service</i> »). Il bénéficie pour cela de l'appui opérationnel d'agents techniques et administratifs, et collabore avec le reste de l'équipe.</p> <p>Il pourra être amené à assumer la fonction de Commissaire voyer, dont les missions légales sont fixées par le décret wallon sur les voiries communales de 2014.</p>
<p><i>Missions et activités :</i></p>	<ul style="list-style-type: none">- Répondre aux différentes sollicitations des administrations communales ;- Exercer un rôle proactif afin de recueillir les besoins des communes en lien avec les activités du Service Technique Provincial. <p><u>En matière de domanialité :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Faire les recherches nécessaires dans les archives informatisées et éventuellement au format papier ;- Réaliser les visites de terrain et les mesurages nécessaires ;- Réaliser un rapport d'avis sur le statut et les limites de voiries communales (chemins et sentiers inscrits à l'Atlas des voiries anciennement vicinales) ;- Le cas échéant, assumer les fonctions de Commissaire voyer au sens du décret wallon sur les voiries communales de 2014 (bornage et police des voiries). <p><u>En matière d'infrastructures routières :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Réaliser des inventaires de l'état des voiries communales, estimer la nature des travaux et les budgets nécessaires, et proposer des priorités (<u>approche réseau</u>) ;- Réaliser des analyses et études techniques de l'état de voiries et proposer des solutions techniques durables ;- Réaliser l'étude de travaux d'entretien, de réfection et de modernisation de voiries (établir les métrés et cahiers des charges conformes au CSC-type Qualiroutes) ;- Planifier et coordonner les travaux, organiser la gestion de chantier avec toutes les parties prenantes ;- Réaliser le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux (états d'avancement et décomptes, essais en cours de chantier et à posteriori) ;- Veiller à l'utilisation parcimonieuse des crédits budgétaires alloués ;- Réaliser les dossiers de fins de chantier conformément aux

	<p>exigences (notamment des pouvoirs subsidiant) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Veiller au respect des réglementations en vigueur sur les marchés publics de travaux (notamment les règles de sécurité, de gestion des déchets, etc.).
<i>Contraintes du poste :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité et flexibilité importantes ; - Avoir le permis B et posséder un véhicule.

COMPÉTENCES REQUISES POUR LE POSTE :

<i>Savoir :</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Être titulaire d'un des masters suivants : <ul style="list-style-type: none"> o Master en bio-ingénieur (sciences et technologie de l'environnement, sciences agronomiques, gestion des forêts et espaces naturels). o Master en ingénieur civil (architecte, des constructions, électricien, électromécanicien ou générale, électromécanicien ou aéronautique, mécanicien, informatique, informatique et gestion, mines et géologues, polytechnicien, physicien). o Master en ingénieur industriel/sciences industrielles (aérotechnique, agronomie et gestion du territoire, mécanique, électromécanique, automatisation, électricité, électrotechnique, électronique, informatique, génie physique et nucléaire, construction, géomètre, industrie). o Master en ingénieur civil polytechnique (école royale militaire). <p>Les anciennes appellations des diplômes repris sont également acceptées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir de bonnes connaissances dans la conception, l'organisation et le suivi de réalisation de travaux de voiries est nécessaire ; - La connaissance du cahier des charges-type Qualiroutes, ainsi que des matériaux et techniques de travaux de voiries est nécessaire ; - La connaissance des outils cartographiques (WalOnMap, QGIS et/ou ArcGIS) est un atout nécessaire ou à acquérir ; - La connaissance d'un logiciel de DAO (Mensura ou AutoCAD par exemple) est un atout appréciable ; - La maîtrise des outils informatiques de bureautique de base (Word et Excel) est nécessaire ; - La connaissance des réglementations suivantes est nécessaire ou devra être acquise : <ul style="list-style-type: none"> - Lois sur les marchés publics, - Réglementation en matière de sécurité et prévention, - Décret de 2014 sur la voirie communale, - Ancienne loi sur les voiries vicinales, - Structure provinciale et procédures en vigueur.
<i>Savoir-faire :</i>	<p>Savoir-faire en gestion de projets</p> <ul style="list-style-type: none"> - Gérer un budget : préparer et exécuter le budget d'un projet et en assurer le suivi, procéder à une révision en fonction des écarts par rapport aux prévisions ; - Mesurer, évaluer l'atteinte d'un objectif, la mise en œuvre d'une politique ou la réalisation d'une activité en vue d'en optimiser l'efficacité et en utilisant des indicateurs ;

	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer la relation client : créer, développer et entretenir une relation avec un client au sein de son domaine d'activité en vue de lui garantir une qualité de service ; - Maîtriser des délais : planifier, organiser l'activité en vue de respecter les échéances, prioriser les activités, les besoins et les objectifs selon des critères définis ; - Anticiper : Identifier et devancer une situation, un événement, dans l'action immédiate, en vue de valoriser les effets positifs et / ou de minimiser les effets négatifs prévisibles ; - Savoir décider : retenir, entre plusieurs options d'actions ou de réponses, celle jugée la plus pertinente, arrêter et assumer un choix au sein de son champ de responsabilité ; - Communiquer avec aisance en adaptant son langage à son interlocuteur.
<p><i>Savoir-être :</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir un grand sens de la déontologie et de l'intérêt général ; - Avoir le sens de l'innovation et de la créativité ; - Avoir un sens critique : s'interroger, porter un jugement constructif, avancer une contre-proposition argumentée sur un fait, une situation, une proposition ; - Etre autonome : exercer ses activités sans constante supervision, s'organiser en prenant des initiatives dans un cadre de responsabilité défini ; - Prendre des initiatives : prendre spontanément, dans son champ de responsabilité, les dispositions susceptibles d'optimiser son action ; - Etre à l'écoute : être réceptif et attentif aux messages et sollicitations de ses interlocuteurs et de son environnement ; - Faire preuve de diplomatie : être pondéré, nuancé, faire preuve de tact et d'habileté dans sa relation avec autrui ; - Faire preuve d'autorité et de fermeté : faire accepter son autorité légitime en s'affirmant et en assumant ses responsabilités dans le respect d'autrui ; - Être capable de s'adapter ; - Avoir le sens de l'organisation ; - Avoir le sens des responsabilités ; - Être réactif.